

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'Hôtel de Ville, le 8 octobre 2010 à 16 h 30.

**PRÉSENTS :** Bruno Guilbault, conseiller  
Marie-Claude Bourbeau, conseillère  
Mario Godbout, conseiller  
Lawrence Cassista, conseiller

**ABSENTS :** Marc Dubeau, maire  
Jean-François Labranche, conseiller

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance extraordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Racine, pro maire.

**RÉS.NO : 2010-10-214      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim à 16 h 30. Madame Lucie Racine, pro maire, souhaite la bienvenue à tous et débute la séance avec l'ordre du jour ».

**RÉS.NO : 2010-10-215      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

**RÉS.NO : 2010-10-216      ADOPTION DU SCHEMA DE  
COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE  
INCLUANT LE PLAN DE MISE EN  
ŒUVRE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-  
BEAUPRÉ**

ATTENDU QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré a adopté le dépôt du schéma de couverture de risques incendie, version finale le 23 septembre 2010;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim doit adopter ledit dépôt du schéma de couverture de risques incendie.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le schéma de couverture de risques incendie de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré incluant le plan de mise en œuvre qui en fait partie intégrante ».

**RÉS.NO : 2010-10-217      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par :    Mario Godbout

« DE lever la séance extraordinaire du Conseil municipal à 16 h 45 ».

N.B. Je, Lucie Racine, pro maire, par la présente signature approuve chacune des résolutions contenues au procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Lucie Racine, pro maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Racine, pro maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Cyr, directrice générale  
et secrétaire-trésorière